



(Finistère)

Landéda, le 17 novembre 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2020

FESTIVAL ABERS BLUES

RAPPORT N°14-09/2020

Suite aux circonstances actuelles, le festival Aber Blues, auprès de qui la commune de Landéda était engagée, a été obligé d'annuler le concert prévu à Landéda comme tous les autres.

La participation au festival de la commune était actée, le concert était prévu au programme.

Le festival avait déjà commencé, quelques concerts ont pu avoir lieu, et le programme était déjà publié et distribué.

La convention avec l'association devait être signée début novembre, avant la tenue du concert de Landéda. Compte tenu des engagements pris envers l'association Hot Club Jazz Iroise, la signature de la convention est encore à l'ordre du jour.

Cela implique pour la commune :

- Un engagement à reprogrammer le groupe prévu « Jack Danielle String Band »
- Une participation aux frais engagés par l'association, communication et organisation, à hauteur de 250€

Comme nous l'avons acté l'été dernier, je vous propose de soutenir la culture suite à notre engagement en :

- Reprogrammant le groupe prévu ;
- Participant à hauteur de 250 € pour les frais engagés.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°14-09/2020

Réunion du 23 novembre 2020

FESTIVAL ABERS BLUES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Christophe ARZUR

Absents :

Laurent LE GOFF donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Alexandre TREGUER donne procuration à Daniel GODEC
Martine KERFOURN donne procuration à Sylvaine COANT
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Madame Marie-Laure LOUBOUTIN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 27 voix pour,

Jean-Pierre GAILLARD, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de reprogrammer le groupe prévu en 2020 sur 2021 dans le cadre du festival Abers Blues.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal décide de participer financièrement à hauteur de 250 € auprès du hot Jazz Club pour les frais engagés sur 2020.

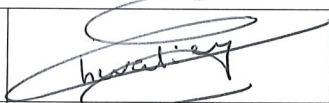
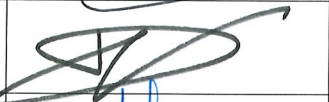
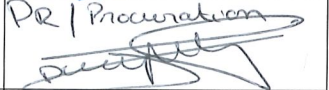
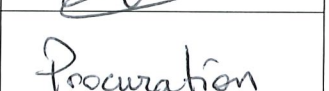
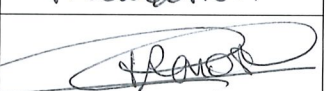
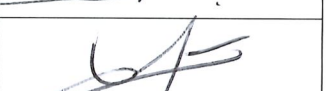
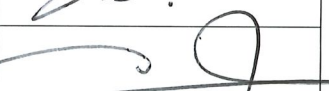
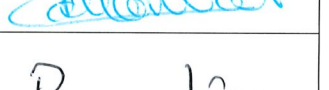
Envoyé en préfecture le 02/12/2020

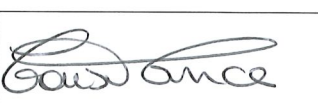
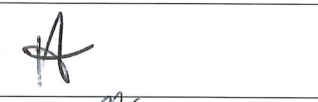
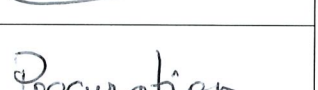
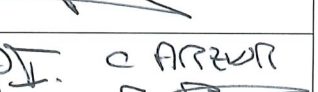
Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_14-DE

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	PR / Procuration 
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	Procuration 
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procuration 

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	Procuration 
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	PT. c ARZUR 

Envoyé en préfecture le 02/12/2020

Reçu en préfecture le 02/12/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20201123-2020_11_23_14-DE